Image not found or type unknown

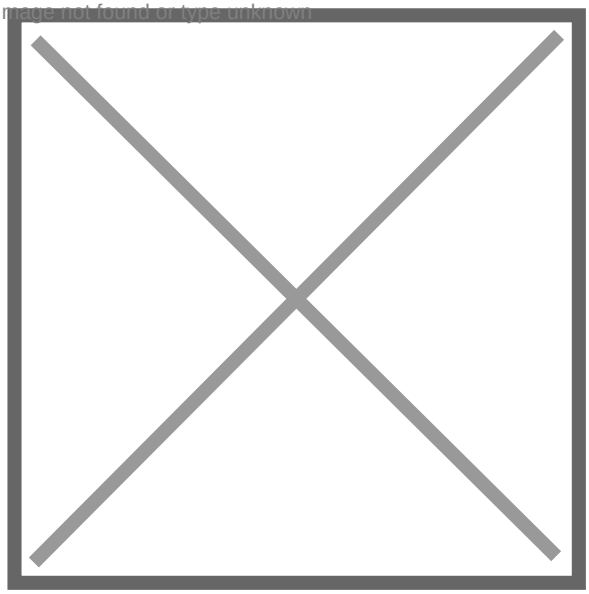

Non remise a la bonne perssonne d'un recomande

Par **nini**, le **04/06/2011** à **06:28**

Bonjour,
j'ai envoye un recommande a un

Par **Cornil**, le **06/06/2011** à **15:41**

Bonsoir "nini"

A mon avis l'employeur , qui n'a nullement agi frauduleusement pour détenir ce courrier, peut s'en servir. Mais cela ne lui donnera pas grand'chose...
Bon courage et bonne chance

Par **Cornil**, le **06/06/2011** à **16:20**

Bonsoir Nini
Bon, c'est au facteur de vérifier le réceptionnaire d'une LRAR , il a commis une faute à ce sujet.
Maintenant prouver que sciemment l'employeur aurait vu l'erreur et se serait approprié ce courrier en connaissance de cause (d'ailleurs est-ce lui ou un de ses employés qui a réceptionné le courrier?), difficile!
De toute façon je ne vois pas en quoi ce courrier pourrait être génant pour tOI. Tu as le droit

d'écrire à qui tu veux!
As-tu recontacté depuis le commerçant en question?

Par **Cornil**, le **06/06/2011** à **21:52**

Bonsoir nini (caro)
Bon, on ne pas s'éterniser sur ce sujet.
Je t'ai donné mon avis.
Si tu ne veux pas recontacter le commerçant à qui tu as envoyé cette LRAR, libre à toi.
Terminé en tout cas pour moi sur cet échange.
Que d'autres répondeurs interviennent donc s'ils le souhaitent.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés